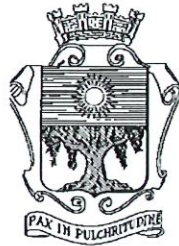


AR Prefecture

006-210600110-20260325-2603_49-AI
Reçu le 25/03/2026



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE
A MONSIEUR DIDIER ALEXANDRE – ADJOINT AU MAIRE**

N° : **260349**

DATE D’AFFICHAGE : **25 MARS 2026**

MONSIEUR LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l’article L2122-18,
Vu le procès-verbal de l’élection et de l’installation de Monsieur le Maire lors de la séance du conseil municipal du 21 mars 2026,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°02 du 21 mars 2026 fixant à huit le nombre des adjoints au Maire,
Vu le procès-verbal de l’élection et de l’installation de Monsieur Didier ALEXANDRE, en qualité de deuxième adjoint au Maire lors de la séance du conseil municipal du 21 mars 2026,

Considérant qu’au titre des dispositions de l’article L2122-18 du code général des collectivités, « Le maire est seul chargé de l’administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal ».

Considérant qu’il est nécessaire, afin d’assurer une bonne administration de l’activité communale et de permettre à Monsieur le Maire d’exercer avec efficacité ses missions dans divers domaines, de déléguer une partie de ses fonctions aux adjoints.

ARRETE

Article 1^{er} : Il est donné délégation de fonctions à Monsieur Didier ALEXANDRE, deuxième adjoint au Maire, dans les domaines suivants :

- Finances & Développement économique –

Il assurera dans ces domaines la représentation du maire et les relations avec les différents interlocuteurs de la commune.

En outre, il procédera, avec le concours des services municipaux concernés, à la définition, à la mise en place, au suivi et à l’exécution des actions portant sur les points ci-dessous :

AR Prefecture

006-210600110-20260325-2603_49-AI
Reçu le 25/03/2026



* Finances & développement économique :

- préparation du débat d'orientation budgétaire, élaboration et suivi du budget principal et des budgets annexes,
- ordonnancement des dépenses et des recettes du budget principal et des budgets annexes,
- gestion et suivi de l'ensemble des contrats d'assurance et sinistres,
- étude et suivi des demandes de subventions auprès de l'ensemble des associations et partenaires de la commune.

Par ailleurs :

- préparation, suivi, exécution des achats publics sans publicité ni mise en concurrence préalables répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros H.T,
- être l'interlocuteur des administrés pour toutes les questions en lien avec chaque domaine de sa délégation,
- être en lien avec les commerçants et les artisans de la commune,
- suivre et engager toutes actions pour contribuer au développement économique de la ville, en partenariat avec les collectivités territoriales, les chambres consulaires et tous les acteurs économiques,
- les actions en justice au nom de la commune en matière pénale : la délégation porte uniquement sur le dépôt de plaintes, avec ou sans constitution de partie civile, déposées auprès de la Gendarmerie Nationale ou du Procureur de la République.

Article 2 : Il est donné à Monsieur Didier ALEXANDRE, adjoint au Maire, délégation à effet de signer les correspondances, les actes, les documents et les pièces administratives, les rapports et notes divers dans le domaine délégué, notamment :

- les bordereaux de mandats et de titres du budget principal et des budgets annexes,
- les pièces justificatives relatives aux mandats et titres du budget principal et des budgets annexes,
- toutes pièces relatives aux demandes de subventions formulées auprès des partenaires de la commune,
- toutes pièces administratives et comptables, à l'exception : des marchés publics, des accords-cadres et des contrats d'un montant supérieur à 40 000 € H.T, des conventions de délégation de service public et de leurs avenants, des contrats de partenariat et de leurs avenants, des baux à construction, des baux emphytéotiques, des actes concernant la représentation de la Commune en justice,
- les arrêtés de création ou de suppression des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- les procès-verbaux de dépôts de plaintes,
- les certifications conformes et exécutoires des actes communaux,
- les délivrances des expéditions des délibérations du conseil municipal et des arrêtés du Maire.

Article 3 : La présente délégation de fonctions et de signature est donnée, sous la responsabilité et la surveillance, de Monsieur le Maire à Monsieur Didier ALEXANDRE, et est révocable à tout moment.

Monsieur Didier ALEXANDRE rend compte, sans délai, à Monsieur le Maire, de toutes les décisions prises et actes signés dans le cadre de la présente délégation de fonctions et de signature.

AR Prefecture

006-210600110-20260325-2603_49-AI
Reçu le 25/03/2026



La signature de Monsieur Didier ALEXANDRE, sur les actes pris dans le cadre de sa délégation de fonctions et de signature, devra être précédée de la mention :

Pour le Maire et par délégation
Didier ALEXANDRE
Adjoint au Maire chargé des finances et du développement économique

Article 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché, publié au Recueil des actes administratifs de la ville de Beaulieu-sur-Mer. Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, à Monsieur le Comptable Public et notifié à l'intéressé.

Article 5 : En application des dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, cette décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Nice, sis 18, avenue des Fleurs à Nice, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, de l'accomplissement des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Beaulieu-sur-Mer, le 25 MARS 2026

Le Maire,
Roger ROUX



DATE DE NOTIFICATION	PRENOM-NOM	SIGNATURE	PARAPHE
25/03/26	Didier ALEXANDRE		DA

AR Prefecture

006-210600110-20260325-2603_49-AI
Reçu le 25/03/2026

